

# CIRCULAIRE D'INFORMATION AÉRONAUTIQUE 17/22

## PROCÉDURES POUR L'UTILISATION D'UNE FRÉQUENCE DE SERVICE CONSULTATIF SOL À L'AÉROPORT DE MIRABEL (CYMX)

(Remplace l'AIC 30/20)

La présente circulaire d'information aéronautique (AIC) a pour objet d'informer les pilotes et le personnel des services de la circulation aérienne (ATS) des procédures associées à une fréquence de service consultatif sol (GND ADV) pour utilisation à l'**aéroport international de Montréal / aéroport de Mirabel (CYMX)**.

### Procédures

- Lorsque la fréquence GND ADV est opérationnelle, les pilotes évoluant sur l'aire de trafic et sur les voies de circulation jusqu'à la ligne d'attente des pistes utilisées à l'aéroport de Mirabel, seront exemptés de la nécessité de maintenir l'écoute permanente sur la fréquence obligatoire (MF) et d'y transmettre leur compte rendu (paragraphes 602.97 [2] et 602.98 [1] et article 602.99 du *Règlement de l'aviation canadien* [RAC]). L'unité ATS demandera aux pilotes évoluant au sol d'apporter tous les changements de fréquence.
- Le ministre définira de nouvelles restrictions d'exploitation concernant les communications sur la fréquence MF et la fréquence GND ADV dans le *Supplément de vol – Canada* (CFS).
- Les procédures d'utilisation de la fréquence GND ADV à l'aéroport de Mirabel ont été publiées dans les publications aéronautiques appropriées, comme indiqué ci-dessous.

Conformément au paragraphe 602.98 (1) du RAC, le ministre a autorisé les ATS de NAV CANADA à préciser les restrictions d'exploitation concernant les communications sur la MF et à attribuer une fréquence GND ADV à l'aéroport de Mirabel, pour les aéronefs évoluant sur l'aire de trafic et les voies de circulation, et ce, jusqu'à la ligne d'attente avant la piste utilisée. Cette mesure a été prise pour réduire l'encombrement sur la fréquence MF et réduire les risques pour la sécurité associés à une telle congestion.

Parallèlement à cette mesure, pendant les périodes où la fréquence GND ADV est opérationnelle, les pilotes seront exemptés des exigences des articles 602.97, 602.98 et 602.99 du RAC. Par contre, les pilotes doivent toujours respecter les articles 602.100 à 602.103 du RAC, inclusivement.

Les articles du RAC auxquels on fait référence sont reproduits à l'annexe A, à la page 3 de la présente AIC. Le numéro d'exemption et le titre sont les suivants : NCR-014-2022 – « Exemption aux paragraphes 602.97 (2) et 602.98 (1) et à l'article 602.99 du *Règlement de l'aviation canadien*. »

NAV CANADA fournira des informations sur la circulation au sol, les autorisations avant de circuler (le cas échéant) et d'autres renseignements sur la fréquence GND ADV.

Pendant ce changement, le message du service automatique d'information de région terminale (ATIS) contiendra des informations aux pilotes concernant l'utilisation de la fréquence GND ADV.

Les publications aéronautiques suivantes reflètent cette fréquence supplémentaire :

- *Supplément de vol – Canada (CFS)*
- *Canada Air Pilot – Procédures aux instruments — pages « General » (CAP GEN)*
- *Canada Air Pilot, Volume 5 – Procédures aux instruments — Québec (CAP Volume 5)*
- *Canada Air Pilot, Volume 6 – Procédures aux instruments — Québec (CAP Volume 6)*

Reportez-vous à la section générale du CFS, au volume 6 du CAP et au volume CAP GEN, pour obtenir une définition du service consultatif au sol. Reportez-vous à la section B, répertoire aérodromes / installations, du CFS, et aux volumes 5 et 6 du CAP pour obtenir des informations plus détaillées spécifiques à l'aéroport de Mirabel, telles que la fréquence et les procédures.

Exemples de phraséologie que les pilotes peuvent anticiper de la part des spécialistes de l'information de vol :

- Instruction de passer à la fréquence appropriée (après réception d'un avis consultatif) :

<b>Pilote :</b>	GOLF ALFA BRAVO CHARLIE SUR BRAVO POUR LA PISTE DEUX-TROIS À ALPHA
<b>GND ADV :</b>	ROGER, CONTACTEZ RADIO SUR LA FRÉQUENCE [fréquence]

- Trajet de circulation au sol recommandé lors de situations de trafic complexes :  
SUGGÈRE DE CIRCULER VIA BRAVO, ECHO, JULIET, ALFA. ATTENDEZ À L'ÉCART DE LA PISTE UN-UN  
ou  
RECOMMANDE DE CIRCULER VIA TANGO, BRAVO, PISTE DEUX-QUATRE
- Transfert d'un aéronef à l'une des fréquences (si les postes FSS sont combinés) :  
PASSEZ SUR MA FRÉQUENCE [fréquence]

La présente AIC remplace l'AIC 30/20 et n'expirera que si elle est remplacée par un changement de niveau de service ou par une modification, une exemption ou une interprétation du *Règlement de l'aviation canadien*.

Si vous avez des questions ou des préoccupations, veuillez communiquer avec :

NAV CANADA  
Service à la clientèle  
77, rue Metcalfe  
Ottawa (Ontario) K1P 5L6

Tél. : 800-876-4693  
Télé. : 877-663-6656  
Courriel : [service@navcanada.ca](mailto:service@navcanada.ca)



Vanessa Robertson  
Directrice, Normes des Service de la circulation aérienne (ATS)